

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 17 (1929)

**Heft:** 301

**Artikel:** Pétition fédérale en faveur du suffrage féminin : appel

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259653>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

**ABONNEMENTS**

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro.... .	0.25

**DIRECTION ET RÉDACTION**

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

**ADMINISTRATION**

Mme Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

**ANNONCES**

12 inser. 24 inser.

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, . . . 80.— 160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** Pétition fédérale en faveur du Suffrage féminin : appel. — *In Memoriam* : Mlle Alice Favre ; Mme Marie du Pasquier. — Le XI<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (*Berlin, 17-23 juin 1929*) : E. Gd. — De ci, de là... — Statistique frappante (*avec illustrations*). — Assurance-vieillesse et survivants : S. GLATTLI-GRAF. — La pétition fédérale pour le suffrage féminin. — Carnet de la Quinzaine. — Feuilleton : Figures de femmes : Mathilda Wrede : M. F.

## Pétition fédérale en faveur du Suffrage féminin

### APPEL

Les soussignés, convaincus que la situation de la femme suisse dans la vie publique n'est plus en harmonie avec l'époque actuelle et ne répond plus à l'intérêt général, engagent les hommes et les femmes suisses à signer la pétition suivante qui sera présentée aux Chambres Fédérales :

*Les soussignés, hommes et femmes suisses majeurs, persuadés qu'il est injuste dans une démocratie d'écartier les femmes des affaires publiques auxquelles elles apporteront une participation utile, demandent à notre haute Assemblée fédérale d'introduire dans la Constitution une disposition reconnaissant aux femmes les droits politiques (électorat et éligibilité) aux mêmes conditions qu'aux hommes :*

Cette pétition est basée entre autres sur les considérations suivantes :

1) Notre pays ne sera pas une véritable démocratie tant que la moitié des citoyens sera privée des droits politiques. La véritable démocratie ne connaît pas deux catégories de citoyens. Elle ne souffre pas que la moitié du peuple gouverne l'autre.

2) Il serait juste que les femmes, qui supportent leur part des charges de la communauté et paient des impôts, ne puissent exprimer leur volonté en tout ce qui concerne les affaires publiques.

3) Les femmes contribuent dans une large mesure à la prospérité du pays par leur travail domestique et professionnel, par leur activité à la campagne, dans l'industrie, et dans les carrières libérales. Il serait donc équitable qu'elles aient leur mot à dire dans notre économie publique.

4) L'Etat se trouve du reste, à notre époque, en présence de si grandes tâches sociales, qu'il ne saurait se priver plus longtemps de la collaboration des femmes, mères de famille et éducatrices, dont les aptitudes en ce domaine pourraient lui être utiles.

**LE COMITÉ D'ACTION:**

- A. LEUCH (Lausanne), *présidente*.
- A. HANNY-WYSS, avocate (Berne), *vice-présidente*.  
Elisabeth ZELLWEGER, Bâle, *vice-présidente*.
- Dr Maurice MURET (Lausanne), *vice-président*.  
Rosa GOTTSHEIM (Bâle), *vice-présidente*.
- A.-L. GRÜTTER (Berne), *secrétaire*.  
Emma PORRET (Neuchâtel), *secrétaire*.
- Antoinette QUINCHE, avocate (Lausanne), *secrétaire*.
- R. BRINER, directeur de l'Office des Tutelles (Zurich).  
Gertrud DÜBY-LOTTSCHER (Berne).
- Emilie GOURD (Genève).
- F. HUBER (St-Gall).
- Julie MERZ, journaliste (Berne).
- Ch. SCHURCH, secrétaire de l'Union syndicale (Berne).
- Alice UHLER (Zurich).

Association suisse pour le Suffrage féminin. — Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses: E. LOTZ-RGNON. — Pour l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille: Eugénie DUTOIT, J. SCHNYDER. — Pour la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, branche suisse: C. RAGAZ. — Pour la Ligue suisse de Femmes abstinentes: E. BERNOUILLI, K. JOMINI. — Pour l'Union suisse des Institutrices: Georgine GERHARD. — Pour l'Union suisse des maîtresses d'écoles ménagères et professionnelles: R. AEBERHARD, G. KREBS. — Pour la Fédération suisse des Associations d'employées: Anna MARTIN. — Pour l'Association suisse des Femmes universitaires: N. SCHREIBER-FAVRE, Dr. SCHULZ-BASCHO. — Pour l'Union Mondiale de

la Femme pour la Concorde internationale: Clàra Guthrie d'ARCIS. — Pour la Société suisse des Horticultrices: S. GAUDAT. — Pour la Ligue des Femmes suisses contre l'alcoolisme: B. ROBERT. — Pour le Parti socialiste suisse: E.-Paul GRABER, conseiller national. — Pour la Grande Loge suisse de l'Ordre des Bons-Templiers: Dr. TANNER, Dr. Joos. — Pour le Parti communiste suisse: Dr. WIESER. — Pour l'Association suisse du Personnel des Services publics: F. ZIMMERMANN. — Pour la Fédération évangélique des Ouvriers et Employés: Dr. DEBERNARDI, Louise JOSS. — Union syndicale suisse.

Jos. ALBISSE, juge au Tribunal fédéral des Assurances (Lucerne). — Ad. von ARX, conseiller national (Olten). — Marie BEELI (Davos). — J. BRATSCHI, conseiller national (Berne). — Ch. BURKLIN, député, ancien conseiller aux Etats (Genève). — H. DURENMATT, conseiller d'Etat (Berne). — Prof. A. EGGER (Zurich). — H. EUGSTER-ZUST, conseiller national (Speicher). — F. EYmann, conseiller national (La Chaux-de-Fonds). — GöTTISHEIM, ancien conseiller national (Bâle). — P. de GREYERZ, notaire (Berne). — Prof. E. HAUG, directeur de l'Ecole cantonale (Schafthouse). — O. HÖPPLI, conseiller national (Frauenfeld). — Hans ITTEN, président du Tribunal (Interlaken). — Paul KAEGI, directeur de l'Office des Tutelles (Schaffhouse). — J. LEUENBERGER, aïrec.eur de l'Office des Tutelles (Berne). — N. LIEB-GRAF (Neuhausen). — Dr. A. MEYER, landamann (Zoug). — Martin NAEF, conseiller d'Etat, conseiller aux Etats (Genève). — Albert OERI, député (Bâle). — John ROCHAIX, conseiller national (Genève). — Hans ROTH, conseiller national (Interlaken). — M. SIBERROTH, avocat (Davos). — A. SCHMID, conseiller national (Aarau). — Dr. F. SCHWYZER (Kastanienbaum, Lucerne). — J. WAEBER, présidente du groupe féminin du parti radical. — E. ZELI, ancien conseiller national (Bellinzona).

#### Ont signé cet appel:

Ernest BOVET-DAVID, secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations (Lausanne). — K.-A. BRODHECK, juge fédéral (Lausanne). — G. CANAVASCINI, conseiller d'Etat (Lugano). — T. COMBE, journaliste (Les Brenets, Neuchâtel). — Dr. Karl DOEPFNER (Lucerne). — M. DOMENIG, pasteur (Davos). — Mme E. von ERLACH (Gersau). — GALLMANN, conseiller national (Zoug). — J. HUBER, conseiller national (Saint-Gall). — J. HALLALER, pasteur (Schaffhouse). — HARDMEIER, conseiller national (Uster). — K. KILLER, conseiller national (Baden). — KLÖTI, conseiller national (Zurich). — G. LEUCH, juge fédéral (Lausanne). — Dr. LIENGME (Vaumarcus). — Lucien MERCIER, conseiller national (Lausanne). — Alois de MEURON, ancien conseiller national (Lausanne). — Oskar MILLER, industriel, (Biberist). — P. PETTAVEL, ancien pasteur (La Chaux-de-Fonds). — A. PIAGET, archiviste d'Etat (Neuchâtel). — H. PERRET, conseiller national (Le Locle). — E. REINHARD, ancien conseiller national (Berne). — Prof. ROHN (Zurich). — Dr. SEMADENI (Davos). — J. SCHMID, conseiller national (Aarau). — I. STAHELIN, présidente de l'Union des Femmes de Thurgovie (Frauenfeld). — A. STIFFLER (Davos). — Prof. TANNER, président de la Nouvelle Société Helvétique (Schaffhouse). — Mme Tanner (Frauenfeld). — R. TRUEB, pasteur (Ennenda). — Dr. WARTENWEILER (Frauenfeld). — WATTENHOFER, ancien conseiller national (Schwyz). — L. von WYSS (Schwyz). — J. ZAECH, député (Saint-Gall). — Z'GRAGGEN, juge fédéral (Lausanne).

## IN MEMORIAM

### Mme Alice FAVRE

Mme Alice Favre, qui vient de mourir subitement à Genève à l'âge de 78 ans, était une personnalité trop indépendante d'idées, trop éprise de liberté d'action et de pensée, pour ne pas être aussi féministe. « J'ai été féministe avant la lettre », écrivait-elle dans le petit volume, *Pensées sur la vie*, qu'elle a publié en 1924, et dont il a été rendu compte ici même, et jusqu'au vote inclusivement. Non que je croie qu'il amènera l'âge d'or, mais uniquement par conviction que c'est juste, et que le contraire est une habitude qui sent son Moyen Age. S'il est encore des hésitants, c'est surtout parce que les femmes n'y tiennent pas assez... Le vote pour tous est la consécration du principe de l'égalité des sexes et non de leur conformité... Tout en s'occupant des mêmes choses que l'homme, la femme le fait d'une autre manière et avec d'autres moyens. Les hommes gagneront à trouver d'autres points de vue chez les femmes, ce qui leur a trop souvent manqué. »

Et, en effet, rompant avec les préjugés conventionnels de son temps et de son milieu, elle fut un membre zélé de nos Sociétés féministes, de l'Association genevoise pour le Suffrage notamment,

dont elle suivit les séances avec un vif intérêt tant que le lui permit l'état de sa santé; une abonnée fidèle de notre journal, sur lequel elle aimait parfois à exprimer son jugement, critique ou éloge, par un appel téléphonique, et qu'elle avait à cœur de faire connaître, l'envoyant à des amis à l'étranger. Bien souvent aussi, elle participa aux Assemblées générales de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, où elle représentait la Croix-Rouge genevoise (et si cette Section de la Croix-Rouge suisse est la seule, croyons-nous, à être affiliée à notre Conseil national des Femmes suisses, c'est certainement à Mme Alice Favre qu'on le doit); et elle facilita à notre mouvement bien des efforts: nous n'oubliions pas, en effet, que lors de notre première campagne suffragiste à Genève en 1914, en faveur de l'électorat des femmes aux tribunaux de prud'hommes, elle mit deux jours durant son auto et son chauffeur à notre disposition pour que nous puissions aller, avant la votation populaire, coller des affiches dans toute la campagne genevoise!

Mais si elle était féministe de pensées, de sentiments, d'action, elle le fut aussi par son travail à la Croix-Rouge. La Croix-Rouge: c'était là que se concentrèrent ses intérêts les plus vifs et ses affections les plus profondes, et le drapeau battant la croix de Genève qui, suivant son désir, enveloppa son cercueil de ses plis, avait sa place toute marquée à ses obsèques. Toute jeune encore, en 1864, elle avait pu assister, grâce au milieu cultivé et intellectuel auquel elle appartenait, à quelques-unes des réunions historiques au cours desquelles fut signée la Convention de Genève, et il lui en était resté une impression ineffaçable. Dès 1889, elle fit partie d'un Comité de dames de la Croix-Rouge, qu'elle présida ensuite, pour devenir en 1914, et pendant six ans, présidente de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse: la seule femme, sauf erreur, qui ait occupé un poste de cet ordre en Suisse. Et elle ne l'occupa pas en dilettante, mais avec zèle, intelligence et fermeté, ne se contentant pas de fonder des réunions de couture, mais contribuant à la création d'institutions de plus haute portée, comme le home d'infirmières ou le dispensaire d'hygiène sociale; et aussi donnant sans compter son temps et sa peine, malgré son âge, malgré sa santé, lors des tragiques années qui virent dans notre gare tant de lamentables passages d'internés, d'évacués et de grands blessés. Tout ceci n'est-il pas du vrai et du bon féminisme? qui réalise de la sorte « cet enrichissement du travail en commun qui est celui de l'avenir », dont elle parlait aussi dans ses *Pensées*?

Nature très indépendante, nous l'avons dit, elle ne se laissa pas enfermer dans les contraintes de conventions sociales, choisissant ses amis où bon lui semblait, ses relations là où il lui plaisait. Et cette indépendance, cette sincérité de pensées, elle l'a aussi apportée dans sa vie intérieure, très personnelle, comme en ont témoigné, après ses *Pensées sur la vie*, les instructions précises et très larges à la fois laissées pour ceux qui célébreraient sa mémoire. Elle avait aussi des goûts artistiques très vifs, en beaux-arts comme en musique, ayant été autrefois une pianiste remarquable, et ayant conservé jusqu'à la fin l'amour des belles choses et le désir d'aider les artistes, puisqu'elle est morte présidente honoraire, après avoir été longtemps présidente en fonction, de la Société mutuelle artistique.

Personnalité peu banale et caractéristique, richement douée, d'un esprit vif et ouvert, Mme Alice Favre est partie emportant les regrets de tous ceux qui ont collaboré avec elle à un titre ou à un autre. Ayant été parmi ceux-là, ayant souvent reçu d'elle, avec des témoignages de sympathie, des encouragements pour les causes que nous défendions, nous nous inclinons à notre tour devant sa tombe, en assurant les siens de notre vive sympathie.

E. Gd.

### Mme Marie DU PASQUIER

Le 5 février s'est éteinte, dans sa 83<sup>e</sup> année, Mme Marie du Pasquier, présidente du Groupe suffragiste de Colombier. Son grand âge ne l'avait pas empêchée, quinze jours auparavant, de prendre part, à Neuchâtel, à la fondation du Comité cantonal pour la pétition suisse. C'est dire qu'elle a donné jusqu'au bout l'exemple de la vaillance et de la fidélité. Et elle était la bonté même; la bonté souriante et agissante: c'est sa pitié pour les victimes de l'alcoolisme qui avait fait d'elle une féministe fervente. Les suffragistes neuchâteloises n'ont pas oublié leur assemblée cantonale de 1926, à Colombier, où elles eurent la surprise d'arriver dans une grande salle presque comble: c'est que, les jours précédents, Mme Du Pasquier elle-même, appuyée sur un bras plus jeune, avait fait la tournée du village et des environs pour annoncer et recommander la